

Commission Consultative Paritaire régionale des Catégories B et C

Cher-e-s collègues,

En 2007, la FSU, conformément à un mandat porté par le SNETAP, déposait au Conseil Supérieur de la Fonction Publique un amendement qui a été à l'origine de la création des Commissions Consultatives Paritaires (CCP), nouvelles instances réglementaires, garantes de l'expression des contractuels et de la défense, protection et promotion de leurs droits tant individuels que collectifs.

En février 2009, appelés à désigner vos représentants aux CCP régionales, vous avez confié majoritairement à des élus SNETAP-FSU la responsabilité de vous représenter.

Conformément à nos engagements de campagne, eux-mêmes issus de nos mandats nationaux, la lutte contre la précarité constituant depuis de nombreuses années une priorité d'action du SNETAP-FSU, nous avons assumé cette charge au quotidien, en vous informant, en vous conseillant et en vous accompagnant pour faire valoir vos droits.

La présence forte du SNETAP-FSU au sein de cette instance a permis d'en faire un véritable lieu :

- **de contre-pouvoir pour l'amélioration générale des conditions de travail des ATLS et des AE,**
- **d'assistance et de suivi de chaque collègue qui en exprimait le besoin,**
- **de défense de l'harmonisation des salaires, des obligations de service et des droits sociaux des contractuels avec ceux des titulaires,**
- **de lutte contre toutes les formes de précarité, contre le recours abusif aux vacataires, contre les temps incomplets imposés à 70%,**
- **de vigilance quant au reclassement de tous les agents ayant perdu leur emploi.**

En somme, vos élus SNETAP-FSU ont transformé la CCP que l'administration entendait détourner, malgré son caractère réglementaire, en une simple chambre d'enregistrement, en ce lieu garant de votre expression, de la défense, protection et promotion de vos droits tant sur un plan individuel que collectif.

Pour poursuivre et amplifier le travail engagé au cours du dernier mandat, les avancées obtenues n'ayant été rendues possibles que grâce à une présence forte du SNETAP-FSU au sein de la CCP, Renouvelez nous votre confiance, Votez et Faites voter massivement SNETAP-FSU !

Bien cordialement

Sébastien BRUNIQUET - ACEN - Secrétaire national des Non-titulaires

Scrutin
du
15 novembre 2011

Votez par
correspondance
dès le
19 octobre 2011 !

→ NOTRE OBJECTIF : UN PLAN DE TITULARISATION POUR TOUS, NOMBRE POUR NOMBRE

Depuis l'origine du SNETAP-FSU, la lutte contre la précarité constitue une priorité de l'action que nous conduisons au quotidien, tant localement, régionalement que nationalement. Notre mandat est sans ambiguïté, celui d'un respect plein et entier du Statut général qui prescrit que les emplois permanents de l'Etat doivent être occupés par des fonctionnaires.

Ainsi notre exigence n'a jamais varié : la mise en œuvre d'un plan de titularisation permettant à tous, quel que soit l'emploi qu'il occupe (Enseignants, ATLS, Personnels d'éducation et de vie scolaire), son contrat (de droit public ou privé), son temps de travail (même inférieur à 70%) ou le support budgétaire de sa rémunération (crédits d'Etat, déconcentrés, budget d'établissement) d'accéder par des voies appropriées au statut de fonctionnaire.

La FSU a pesé de tout son poids de première organisation syndicale représentative dans la Fonction publique d'Etat pour contraindre le gouvernement à inscrire la problématique du recours aux agents non titulaires dans son agenda social 2011. Elle a été par la suite largement à l'initiative des amendements qui d'un texte initial gros de dérives statutaires et évasif sur les voies de déprécarisation s'est mué en un Protocole d'accord qui ouvrait des perspectives, nonobstant son incomplétude et ses limites qui ont motivé son refus de signature.

Nous sommes désormais entrés dans l'ultime phase d'élaboration de la future loi avec le Projet qui a été présenté au conseil des ministres le 07 septembre dernier, sera débattu au Sénat entre le 17 et le 30 octobre, puis à l'Assemblée nationale pour une promulgation de la loi fin janvier 2012 : la transcription du Protocole n'y a été que partielle, des insuffisances criantes demeurent mais tout est encore possible !

La détermination et la mobilisation de la FSU et du SNETAP sont à la hauteur de l'enjeu : un véritable plan de titularisation qui ne laisse aucun collègue contractuel sur le bas-côté des voies d'accès au statut de fonctionnaire.

Dans cette perspective, profitant de ce que l'encre de la loi ne soit pas sèche, nous portons avec détermination nos revendications sur deux fronts :

- En interpellant les sénateurs (sachant que la Haute assemblée vient de basculer dans l'opposition) et les députés avec l'appui du Comité de Défense de l'Enseignement Agricole Public afin que soient déposés les amendements nécessaires à un élargissement du volet « relatif à l'accès à l'emploi titulaire »,
- En nous engageant résolument dans la bataille de la déclinaison au MAAPRAT de ce dispositif de déprécarisation détourné de son ambition première par des choix budgétaires ministériels délétères qui à l'heure actuelle ne permettraient de titulariser que 10% des contractuels en 2012 !

Mais le combat ne fait que commencer. Malgré les obstacles nous gagnerons ce plan de titularisation que nous appelons de nos vœux avec la création des supports budgétaires nécessaires à la titularisation de tous et l'augmentation des postes ouverts à hauteur des effectifs de non-titulaires remplissant des fonctions permanentes de service public.

snetap
FSU.





→ Qu'est-ce que la CCP ?

→ A quoi sert-elle ?

Conformément à l'Article 1 de l'Arrêté du 10 février 2009, des Commissions Consultatives Paritaires ont été mises en place au niveau national, régional et départemental d'Outre-Mer. Elles concernent les **Catégories administratives A, B et C.**

Elles ont des attributions communes :

- Licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai,
 - Sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme,
 - Toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires,
 - Saisine par chaque agent de sa situation individuelle.
- Et d'autres spécifiques :

- Mobilité des agents sur CDI et réemploi des agents sur CDD,
 - Avancements de catégorie et de classe, réductions d'ancienneté, mutations, refus de travail à temps partiel,
 - Refus de renouvellement de contrat
- Outre ces attributions minimales inscrites par l'administration, le Snetap-FSU a exigé que ce soit le lieu :
- pour étudier le réemploi des agents en CDD ou le reclassement de ceux ayant perdu leur emploi,
 - pour veiller au respect de la loi sur la transformation des CDD en CDI,
 - pour que des procédures d'avancement sur des grilles suivant les mêmes rythmes que les corps des titulaires

res correspondants soient appliquées.

Vos représentants SNETAP-FSU veilleront à ce que la rédaction du règlement intérieur de chaque CCP permette l'élargissement à ces attributions complémentaires mais essentielles.

→ Pourquoi voter ?

Longtemps l'administration nous a refusé le droit pour tant fondamental d'élire directement nos représentants au sein de la communauté de nos pairs. C'est dire l'absence scandaleuse de considération dont elle faisait montre à notre endroit, prenant fallacieusement prétexte de la précarité de notre statut pour nous dénier toute capacité à nous faire entendre de manière autonome !

Dénonçant cet honteux ostracisme, ce sont la FSU et le SNETAP qui ont inlassablement revendiqué que nous soyons rétablis dans notre bon droit et finalement qui l'ont conquis.

Dès lors, une abstention la plus faible possible, un nombre de suffrages exprimés le plus important qui puisse être, seront autant de signes forts pour asseoir incontestablement la légitimité des élus qui siègeront à la CCP en notre nom et exiger que notre voix soit entendue à l'instar de celle des titulaires !

Ainsi, pour faire entendre votre voix et au-delà, celle de l'ensemble des contractuels, Votez et Faites voter massivement : notre représentativité, notre visibilité et le respect que l'on nous doit sont les véritables enjeux de ce scrutin !

Pourquoi Voter

SNETAP-FSU



Ceux d'entre nous qui n'ont pas eu l'occasion de se rapprocher de nos sections locales présentes dans la quasi-totalité des établissements où qui n'ont pas eu recours à l'appui ou à l'intervention de leurs représentants SNETAP-FSU à la CCP s'interrogent peut-être encore sur la destination de leur suffrage. Pourquoi dès lors voter pour le SNETAP-FSU ? Qu'est-ce qui nous différencie des autres organisations syndicales en lice ?

Outre les valeurs qui guident notre action syndicale de représentation de tous les personnels quelle que soit sa catégorie ou quel que soit son statut, contrairement à d'autres :

- nous ne conditionnons pas nos interventions à l'adhésion à notre organisation syndicale mais défendons chacun dans l'intérêt de tous,
- nous œuvrons au quotidien, à vos côtés, pour vous informer, vous conseiller, faire valoir, conforter et étendre vos droits individuels tout en promouvant l'intérêt collectif, et ne nous intéressons pas aux contractuels qu'à l'approche des échéances électorales,
- nous n'agissons pas pour souscrire à la circonstance des promesses et des slogans qui n'ont pour seul fondement qu'un ralliement électif, ni ne formons d'alliances opportunistes, mais agissons à tous les niveaux (local, régional, national), dans toutes les instances, en direction de tous les acteurs (chefs d'établissement, SRFD/DRAAF, DGER/Secrétariat général, Ministre, parlementaires, conseils régionaux, etc.), sur la base de mandats et de revendications concertés qui visent à éradiquer la précarité et à empêcher son renouvellement.

Ainsi, Voter et Faire voter massivement pour le SNETAP-FSU, c'est faire le choix de représentants confirmés, soutenus par la première organisation syndicale de l'Enseignement Agricole Public qui a fait de la lutte contre la précarité, une priorité de son action et à la différence des autres, accueille en son sein des élus nationaux non-titulaires et un secteur « précaires » qui portent la voix des contractuels.

Comment et Quand voter ?

→ Dès récupération du matériel de vote contre émargement (normalement disponible auprès du secrétariat de votre lycée d'affectation dès le mercredi 19 octobre prochain), insérer le bulletin de vote FSU dans la petite enveloppe anonyme, puis celle-ci dans la seconde sur laquelle il convient de renseigner les mentions obligatoires et insérer le tout dans l'enveloppe pré-affranchie fournie. Déposez cette dernière au départ courrier de votre établissement ou dans une boîte aux lettres postale.

→ Pour que votre voix soit entendue il est impératif que votre vote arrive à l'administration avant le 15 novembre 2011, 18H00 (Attention : le cachet de la poste ne fait pas foi). En tenant compte des vacances de la Toussaint et du risque d'oubli ou de perte du matériel de vote ne prenez pas de risques : Votez dès le 19 octobre 2011 !



VOTEZ et faites voter POUR LE SNETAP-FSU

Commission Consultative Paritaire régionale des
Catégories B et C

Scrutin du 15 novembre 2011 - Votez par correspondance dès le 19 octobre 2011 !

Commission Consultative Paritaire régionale des Catégories B et C

Scrutin du 15 novembre 2011—Votez par correspondance dès le 19 octobre 2011

Assistants d'Éducation : les combats du SNETAP-FSU

➤ **Après avoir combattu la réforme de 2003 (remplacement du statut de MI/SE par celui d'Assistant d'Éducation) le SNETAP-FSU :**

➔ **a obtenu** que la totalité des postes de MI/SE (1145) soit transformée en postes d'AE.

Mais aujourd'hui, le « **compte n'y est pas** » et c'est à nouveau sur le nombre de postes que nous avons engagé le combat. Il a fallu dans un premier temps (printemps 2011) procéder à un recensement des AE en fonction dans nos établissements (le Ministère ne connaissant lui que le montant des enveloppes budgétaires consacrées à la rémunération des AE).

Un constat : une trentaine de postes (soit 26,75 etp) manquent à l'appel...

Une explication : les crédits votés par le Parlement sont insuffisants pour financer les postes prévus. Il manque environ 150 €/mois/AE si l'on compare avec les crédits votés pour les AE de l'Éducation Nationale.

Depuis le SNETAP et ses élus, interviennent à tous les niveaux, pour obtenir du Ministère que les engagements qui avaient été pris soient tenus !

➔ **a œuvré** pour que la circulaire d'application de la loi qui a créé le statut des AE soit améliorée entre autres sur les points suivants :

- ▶ **La déduction forfaitaire des 200h pour les étudiant(e)s.** Cette déduction doit être automatique sur présentation d'une inscription à une formation universitaire, une préparation de concours...;
- ▶ **La limitation du nombre de semaines de présence à 39** (limite minimum prévue par la loi) ;
- ▶ **Les contrats de 3 ans renouvelables une fois.** Cette mesure doit permettre une stabilité des agents, dans l'intérêt des établissements comme dans celui des agents eux-mêmes.

➤ **Aujourd'hui le SNETAP-FSU porte toujours avec force la parole des personnels de vie scolaire et notamment des Assistants d'Éducation pour lesquels nos principales exigences portent sur :**

- ➔ **La spécificité de la fonction** : éduquer, encadrer, accompagner les élèves. Le SNETAP intervient chaque fois qu'il est saisi d'abus : surveillance de CCF ou d'examen, tâches administratives...
- ➔ **La mission principale des AE** est bien « *l'encadrement et la surveillance des élèves dans les lycées agricoles, y compris le service d'internat, et, en dehors de ceux-ci, dans le cadre d'activités nécessitant un accompagnement des élèves* »
- ➔ **L'accès aux concours internes avec 3 ans de services publics (et les diplômes requis).**
- ➔ **Une véritable formation dès le recrutement** : connaissance de l'institution, responsabilité, psychologie des adolescents, secourisme...
- ➔ **Des taux d'encadrement qui permettent un véritable accompagnement éducatif, une aide au travail personnel, une écoute...** La référence à l'Éducation Nationale est de 1 AE pour 30 internes : le ratio au MAAPRAT est plus près de 1 pour 50 !
- ➔ **L'affectation des AE payés par le Ministère pour le suivi des élèves et étudiants.** Les CFA et CFPPA doivent recruter, sur leurs fonds propres, des surveillants en appliquant le statut d'AE.

➤ **Avec leur statut particulier, les Assistants d'Éducation se doivent d'être représentés par un syndicat fort et combatif, déjà présent dans toutes les instances avec des militants expérimentés, afin de :**

- ➔ **Faire respecter leurs droits,**
- ➔ **Être défendus individuellement.**

snetap
FSU.





Contractuels administratifs, techniques, informaticiens et personnels de santé

La lutte contre la précarité reste un combat prioritaire que le SNETAP-FSU continue à mener avec force et détermination, sachant que la bataille est encore loin d'être gagnée. Ce ne sont pas les quelques miettes que le gouvernement est prêt à donner dans le cadre de la loi de dé précarisation qui feront lâcher prise à nos représentants SNETAP-FSU.

Avec la lutte contre la précarité le SNETAP-FSU, dans son dernier congrès national (Melle – mai 2011) a fait de la notion « TRAVAIL », une urgence syndicale. En effet les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Enseignement Agricole Public ne cessent de se détériorer, et **la souffrance au travail est une cruelle réalité qui affecte plus particulièrement les contractuels que nous sommes.**

Nous sommes exploités, pressurés, sans aucune garantie de pérennisation de nos contrats (parfois de vacances à vacances), sans reconnaissance salariale, sans régime indemnitaire, pourtant nous remplissons nos missions de service public avec les mêmes convictions et compétences que nos collègues titulaires.

Mais l'Administration ne nous connaît pas !

Par exemple : Pour pallier les désengagements de l'Etat, les établissements recourent à nos services, et à un poste où avant la RGPP il y avait un ETP à 100%, nous contractuels devons assurer le même poste à 70%... Cherchez l'erreur !

Nos représentants SNETAP-FSU ont obtenu la création des CCP pour faire entendre nos voix.

Avec notre vote d'ici le 15 novembre 2011 lors du renouvellement de nos représentants à la CCP, nous leur confirmerons notre confiance afin qu'ils poursuivent notre défense en rappelant à l'Administration que **nous existons**.

ELECTION à la COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
des **AGENTS CONTRACTUELS**

CATEGORIES B et C

SCRUTIN du 15 NOVEMBRE 2011



F.S.U.



Syndicat Général
du Ministère de l'Agriculture



Syndicat National de
l'Enseignement
Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

VOTEZ et faites voter POUR LE SNETAP-FSU

Commission Consultative Paritaire régionale des
Catégories B et C

Scrutin du 15 novembre 2011 - Votez par correspondance dès le 19 octobre 2011 !